



# COMMUNE DE KOERICH



## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

### AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 16.07.2024 et en raison de travaux de terrassement dans le cadre de réparation d'une fuite dans le réseau d'eau, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue de Nospelt à Goetzingen à la sortie de la localité jusqu'à la maison n° 14 de la rue Nospelt à Goetzingen, ceci pour une durée estimée de 9 jours ouvrables.

**Art. 1 :** A partir du mardi, 16.07.2024 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation dans la rue de Nospelt à Goetzingen à la sortie de la localité jusqu'à la maison n° 14 de la rue Nospelt à Goetzingen sera réglementée comme suit :

- a) rétrécissement de la chaussée à dans la rue de Nospelt à Goetzingen à la sortie de la localité jusqu'à la maison n° 14 de la rue Nospelt à Goetzingen ;

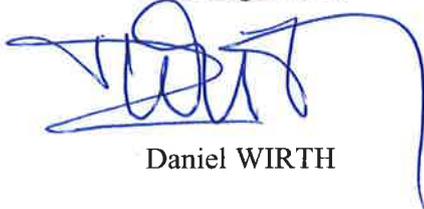
**Art. 2 :** La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Art. 3 :** Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi du 14.02.1955, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 16.07.2024

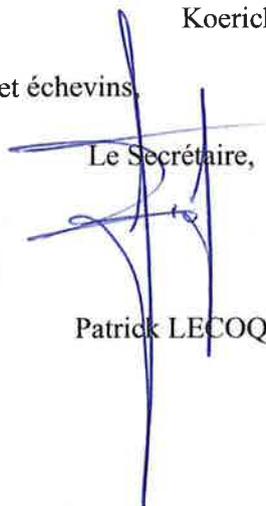
Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,

  
Daniel WIRTH



Le Secrétaire,

  
Patrick LECOQ